

**Objet : Halle Olympique – Tarif complémentaire à la délibération n° 46 du 23 septembre 2021 – Réduction aux Comités d'Entreprises et Amicales du personnel en fonction du volume de cartes achetées**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la délibération n°46 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 fixant les tarifs de la Halle Olympique,

Vu l'arrêté n°2020-149 donnant délégation à Christian RAUCAZ pour les affaires traitant de l'Administration générale,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération en vue de la commercialisation d'offre pour les Comités d'Entreprises et Amicales du Personnel,

**Décide**

**Article 1 :** La Halle Olympique propose des réductions aux Comités d'Entreprises et Amicales du personnel en fonction du volume de cartes achetées.

Ces réductions s'appliquent sur les cartes 10 entrées patinoire et/ou escalade comme suit :

- De 10 à 49 cartes achetées : 5 % de remise
- De 50 à 99 cartes achetées : 8 % de remise
- De 100 à 149 cartes achetées : 10 % de remise
- De 150 à 200 cartes achetées : 15 % de remise

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 20 juin 2022

Le Vice-Président

Christian RAUCAZ

